



Sujet : Grève nationale du 08 septembre 2016

De : "Marcelle GARBUTT" <marcelle.garbutt@education.pf>

Date : 08/09/2016 10:08

Pour : "tous les etabs secondaires publics" <etabs@education.pf>

Copie à : "Cyril DESOUCHES" <cyril.desouches@education.pf>, "Thierry DELMAS" <thierry.delmas@education.pf>, "Sandra SHAN-SEI-FAN" <sandra.shan-sei-fan@education.pf>, "Brigitte MORIVAL" <brigitte.morival@education.pf>, "Lysiane CIER-FOC" <lysiane.cier-foc@education.pf>, "Nelly TEROU" <nelly.terou@education.pf>, "Christian MORHAIN" <christian.morhain@education.min.gov.pf>

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré public

Les dispositions réglementaires en matière de droit de grève sont les suivantes :

« La loi n°86-845 du 17 juillet 1986 modifiée relative au code du travail en Polynésie française s'applique en matière de grève, aux fonctionnaires mis à disposition de la Polynésie affectés dans les EPEPF, établissements publics d'enseignement de Polynésie française.

A défaut du respect du préavis de grève déposé auprès du Ministre de l'Education de la Polynésie française dans les délais de 5 jours requis par la loi, la grève est illégale.

Les fonctionnaires se mettant en grève illégalement sont soumis à une retenue de traitement et sont passibles de sanction. »

Concernant la grève nationale du 08 septembre 2016, aucun préavis de grève n'a été déposé à la DGEE dans les délais réglementaires.

Des grévistes ayant été signalés, veuillez trouver ci-joint le tableau à compléter relatif au comptage des effectifs de grève des fonctionnaires Etat et à transmettre à « nelly.terou@education.pf » en fin de matinée (11h00) et en fin d'après midi (15h00).

Marcelle GARBUTT
Attachée de direction
Auprès du DGEE
Tél. 40 46 29 03

Avast
logo

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel
antivirus Avast.
www.avast.com

--- Pièces jointes : ---

Comptages effectifs grève Etat.xls

31,5 Ko